

## Rendez-vous médical avec le médecin ORL et l'audiométriste

Le diagnostic de surdité est posé

## En quoi consiste la pré-admission ?

L'orthophoniste réalise un **bilan de communication** afin d'évaluer le développement de l'enfant, ses compétences langagières et ses difficultés

Une rencontre avec plusieurs membres de l'équipe (psychologue, assistante sociale, coordinatrice...) est organisée, afin de :

- Présenter le fonctionnement du CAMSPS,
- Visiter les locaux,
- Proposer un accompagnement administratif (sécurité sociale, MDPH...)
- Répondre à vos interrogations

## Quels sont les documents pour officialiser l'admission ?

Un rendez-vous avec la Directrice ou la coordinatrice est programmée, afin d'informer les parents des modalités d'entrée et de remettre les documents obligatoires :

- Livret d'accueil
- Règlement de fonctionnement
- DIPC (x2)
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Charte institutionnelle de bientraitance
- Fiche des contacts
- Fiche d'admission et de sortie
- Fiches administratives



- 1 ex du DIPC
  - Fiches administratives
- Sont à compléter et à signer par les parents et à renvoyer ou déposer au CAMSPS

## Le DIPC signé par les parents acte l'entrée au CAMSPS

## Comment s'organise la rééducation ?

Un emploi du temps adapté est proposé aux parents précisant les différentes rééductions.

Dans les 6 premiers mois de l'entrée au CAMSPS,  
un 1<sup>er</sup> Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) est élaboré.

1

## RÉFLEXION PLURIDISCIPLINAIRE

Le CAMSPS propose de rencontrer les parents : réflexion et accompagnement du projet de sortie

2

Le CAMSPS organise une **synthèse** d'orientation

### CHOIX DE L'ORIENTATION par les parents

**avec** accompagnement médico social

L'enfant est orienté vers le CSDA / le SSEFS  
(avec inclusion scolaire) / IME ...

**sans** accompagnement médical social

L'enfant continue sa scolarité  
en milieu ordinaire

3

### PRÉPARATION DU DOSSIER DESTINÉ À LA MDPH

Les **parents** complètent  
le CERFA « famille » MDPH

L'équipe du **CAMSPS** rédige  
les bilans pluridisciplinaires

**L'école**  

- organise une ESS avec les parents, l'enseignant référent, le CAMSPS
- Rédige le GEVASCO

Les **parents** prennent  
rendez-vous avec le médecin  
ORL pour remplir le certificat  
Médical MDPH

L'enseignant référent envoie le  
GEVASCO à la MDPH

Avec l'accord des parents  
l'assistante sociale du **CAMSPS** vérifie l'ensemble du dossier  
(documents à compléter + pièces à fournir) et le valide

Le secrétariat du **CAMSPS** envoie en RAR l'ensemble du dossier à la MDPH

La MDPH instruit – la CDAPH statue et notifie la décision aux parents

Fin de suivi au CAMSPS